

BIGBEN INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 23.121.764 Euros
Siège social : CRT 2 Rue de la Voyette - 59818 LESQUIN CEDEX
320 992 977 RCS LILLE

RAPPORT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil doit rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, de l'étendue des pouvoirs du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités de participation des actionnaires aux assemblées ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration du 04 mai 2011 et transmis aux commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Notre Société se réfère au Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com. dans la rubrique "Actualités"), ci-après le Code de référence. Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a :

- remanié le 26 juillet 2010 le règlement intérieur du Conseil qui est dorénavant en conformité avec les 6^{ème}, 7^{ème} et 11^{ème} recommandations du Code Middlenext ;
- défini le 25 octobre 2010 les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant sur la base et dans le respect de la 8^{ème} recommandation du Code Middlenext, et qualifié deux administrateurs existants d'administrateurs indépendants ;
- mis en place une procédure d'auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux conformément à la 15^{ème} recommandation du Code Middlenext, le premier Conseil ayant effectué cette auto-évaluation s'étant tenu le 22 avril 2011 soit postérieurement à la clôture.

Toutefois, la 14^{ème} recommandation du Code est écartée pour la répartition de jetons de présence (actuellement un forfait de 2.000 euros par personne) qui ne tient toujours pas compte de l'assiduité.

1.1 - Le Conseil d'Administration

- Structure juridique

La société Bigben Interactive SA est une société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 relatives aux Sociétés Commerciales et le décret du 23 mars 1967. Les Statuts ont été harmonisés suite à la codification du Code de Commerce et l'adoption de la loi du 15 mai 2001.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 14/09/2006. Le poste de Directeur Général Délégué, qui a été rempli du 17 août 2006 au 22 janvier 2010, n'a pas été pourvu depuis cette dernière date.

- Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe soit l'ensemble de la société-mère et des filiales consolidées et en contrôle la mise en oeuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres.

Le Conseil est aujourd'hui composé de 6 membres :

- deux administrateurs représentant l'actionariat historique, dont le Président Alain Falc ;
- deux administrateurs représentant les deux principaux actionnaires financiers à savoir MM. Nicolas Hoang et Sébastien Bolloré ;
- deux administrateurs qualifiés d'indépendants par le conseil du 25 octobre 2010, à savoir MM. Jean Marie de Chérade et Richard Mamez.

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres. La présence au Conseil de Mme Jacqueline De Vrieze depuis 2003 témoigne en particulier de la volonté d'avoir une représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil. Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six années. Tout administrateur sortant est rééligible. L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Alors que deux administrateurs ont été nommés par l'assemblée du 28 juillet 2010 du fait du remplacement d'un administrateur dont le mandat était échu et de la création d'un sixième poste d'administrateur, aucun mandat d'administrateur ne vient à échéance avec l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

- Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration à l'égard de Bigben Interactive et leurs intérêts

- Administrateurs indépendants

En date du 25 octobre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce sur la base et dans le respect des recommandations émises au sein du Code Middledent. Ainsi, le membre indépendant du Conseil ne doit pas :

- être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ;
- être un client, un fournisseur, un banquier (i) significatif de la Société ou (ii) pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- avoir été auditeurs de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

Au regard de ces critères, et contrairement à l'énoncé du précédent rapport du Président sur le contrôle interne établi en juillet 2010, Messieurs Jean Marie de Chérade et Richard Mamez ont été qualifiés

d'administrateurs indépendants. Même s'ils ont été historiquement présentés par la Société comme étant proches de l'actionnaire MI 29, ces deux administrateurs ne sont en effet pas liés à cet actionnaire au sens des critères présentés ci-dessus. En conséquence, lors de l'examen de leur situation par le Conseil d'administration du 25 octobre dernier, ceux-ci ont été désignés comme administrateurs indépendants.

- Convocation du Conseil

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du Conseil d'Administration, qui se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Un calendrier des conseils (au moins 6 par an) est établi en début d'exercice selon le cadencement des arrêtés de chiffre d'affaires et de comptes tandis que des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins cinq jours avant chaque réunion, avec les documents nécessaires à leur préparation.

- Représentation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

- Information des Administrateurs

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- Invités du Conseil

Le Secrétaire Général du Groupe assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration et à l'intégralité des débats, il en assure le secrétariat.

- Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2010-11 et le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne ou en téléconférence) a été de 93%.

Au cours de cet exercice, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels et s'est prononcé notamment sur la rémunération des mandataires sociaux, la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, la construction du nouveau site logistique de Lauwin Planque, a modifié son règlement intérieur notamment en définissant les missions du comité d'audit et les critères relatifs aux administrateurs indépendants.

Le règlement intérieur adopté en 2008/09 permet aux Administrateurs de participer à distance au Conseil : sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Existence de Comités

Deux mandats de membre du conseil d'administration sont venus à échéance en 2008-09 et ont été renouvelés par l'assemblée du 30 juillet 2009 approuvant les comptes clôturés au 31 mars 2009, les dispositions législatives relatives au Comité d'audit (articles L. 823-19 et L. 823-20 du Code de commerce) se sont donc appliquées à compter du 30 novembre 2010.

Le règlement intérieur a été en conséquence complété par le conseil du 25 octobre 2010 afin de fixer les missions du comité d'audit. Ce comité a pour mission l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière et la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Ses membres, à savoir Messieurs Richard Mamez et Jean Marie de Chérade, les deux administrateurs qualifiés d'indépendants, ont été choisis par le même conseil. Grâce à sa formation (ESC) et à ses responsabilités comme dirigeant de sociétés à forte connotation internationale, Monsieur Mamez en particulier bénéficie d'une forte culture financière qui lui permet d'évaluer les travaux de la Direction Financière et d'apporter son avis d'expert.

En conséquence, le Comité d'audit s'est réuni pour la première fois le 15 novembre 2010 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2010 et une nouvelle fois le 28 avril 2011 dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2011. Les Commissaires aux comptes assistent aux séances du Comité d'Audit chargées d'analyser les résultats semestriels et annuels tandis que le Secrétaire Général du Groupe représente la Société et participe à ce titre aux séances du Comité d'Audit.

La création d'un comité des rémunérations n'a pas en revanche paru nécessaire, compte tenu de la coordination existant sur le sujet entre les différents acteurs du contrôle interne,

1.2 Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil de la société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration représente la société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration. Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

1.3 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

- Rémunération des membres du Conseil d'Administration (Jetons de présence)

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration. Le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le Conseil d'administration du (06 février 2003) selon une répartition égalitaire entre ses membres.

Au titre de l'exercice 2010-11, la Société a versé aux membres de son Conseil d'Administration un montant brut de 12.000 euros à titre de jetons de présence soit €2.000 pour chaque administrateur.

- Rémunération des dirigeants mandataires

Le Conseil d'Administration a examiné la situation de Monsieur Alain Falc au regard de son contrat de travail avec la Société Bigben Interactive SA et a considéré qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain Falc de renoncer, en raison de son mandat de Directeur Général de la Société, à ce contrat de travail avec la Société. L'information chiffrée sur la rémunération des mandataires est présentée dans le rapport de gestion en note « 5.4 Rémunération des dirigeants mandataires » ; il est à noter que cette rémunération ne comporte aucune part variable.

- Indemnités et avantages

Aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles des plans de stock options relatives à l'exercice des options.

Il n'y a pas de complément de retraite spécifiques aux dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux.

- Stock-options et attribution d'actions gratuites

Les mandataires ont reçu 198 000 BSA managers sur un total de 360 000 BSA au titre de l'émission réservée effectuée par le Conseil d'Administration du 03 novembre 2008 selon la délégation reçue de l'AGE du 01 octobre 2008. L'exercice est soumis au respect de critères de performance décrits en note « 5.4 – Bons de souscription d'actions de l'annexe des comptes sociaux ».

Un mandataire non bénéficiaire de BSA managers a reçu 1 000 actions au titre de l'attribution du 14 octobre 2008 et 1 000 actions au titre de l'attribution du 15 novembre 2010.

Les mandataires ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit.

1.4 Participation aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative, sont définies aux articles 30 à 37 des statuts.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à l'assemblée générale des actionnaires ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Le droit de participer à l'assemblée générale, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée générale, est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de commerce et dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'assemblée, par lettre recommandée, au siège social de la société.

La justification de la possession ou de la représentation de la fraction libérée du capital exigée par application des dispositions de l'article cité résultera soit d'une inscription nominative sur les registres de la société au nom de l'actionnaire, soit du dépôt aux guichets de Banque Palatine du certificat d'inscription délivré par l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire des titres comptes administrés.

Des formulaires de vote par procuration et des formulaires de vote par correspondance ainsi que leurs annexes sont à votre disposition au siège social. La demande doit parvenir à la Société six jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'établissement bancaire susvisé ou au siège de la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale.

1.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion, les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

2 LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1 Rappel des objectifs retenus pour le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de Bigben Interactive destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation de l'exécution des opérations dans le respect des orientations stratégiques et l'identification des risques inhérents à l'exploitation ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- la maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe ;
- la protection du patrimoine social et en particulier de la propriété intellectuelle.

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- le respect de la politique générale de l'entreprise,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, mais il permet de les limiter considérablement.

2.2 Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1 Acteurs du contrôle interne

Pour l'exercice 2010-11, l'organisation du contrôle interne au sein de la société a, comme pour l'exercice antérieur, reposé sur la combinaison suivante :

- Le Conseil d'Administration:

Déterminant les orientations de l'activité du Groupe et veillant à leur mise en œuvre, il s'attache notamment à examiner les documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière ainsi qu'à connaître des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

- Le Comité Exécutif ou « *Euromeeeting Group* » :

Géré par la maison-mère Bigben Interactive SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 4 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, Hong Kong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège, ce comité regroupe les responsables des différentes directions du Groupe. Il se réunit mensuellement afin de faire le point sur l'activité et les résultats et de mettre en œuvre dans chaque entité les décisions stratégiques arrêtées par la Direction Générale en liaison avec le Conseil.

- Le Comité de Direction de la société-mère et les directions des filiales :

Ce comité est animé par les directions générales des sociétés avec la participation ponctuelle des responsables des activités Groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Des indications détaillées sur la composition du Comité Stratégique et du comité de direction de la maison mère figurent au chapitre figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

2.2.2 Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Le Groupe a souscrit en 2007-08 une police d'assurance « Responsabilité civile - Mandataires sociaux » couvrant la responsabilité de toutes les personnes ayant des fonctions de direction dans l'ensemble des entités du groupe et il envisage éventuellement la mise en place d'une police d'assurance « Hommes-clés ».

2.2.3 Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité exécutif) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour la maison- mère

Principales procédures de contrôle interne

Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société Bigben Interactive a complété les procédures budgétaires et de reporting Siège et Groupe par la mise en place de fiches de gestion de type « memo deals » pour le suivi des contrats de distribution exclusive, d'édition ou de licence qui comportent des engagements financiers et/ou volumétriques.

Chaque projet d'édition (en particulier les produits combinant accessoires et logiciels de jeu) fait l'objet d'un suivi analytique des coûts en amont, complétant l'analyse du potentiel commercial en aval (estimation du risque de retours client en fonction des sorties-caisse constatées sur le marché, etc).

Systemes d'information

Trésorerie

Le logiciel de prévision de trésorerie développé avec un conseil externe en février 2006 pour la société Bigben Interactive SA est devenu un outil de gestion courante, après avoir fait l'objet d'ajustements successifs afin d'obtenir la plus grande fiabilité possible. L'outil permet de corriger -des positions réelles à chaque fin de mois- le plan de trésorerie initial et de réajuster les positions prévisionnelles en conséquence, il est complété d'un module permettant d'avoir une approche de la trésorerie Groupe.

Le logiciel de gestion de trésorerie XRT a fait l'objet d'une complète remise à niveau au deuxième semestre de l'exercice 2010-11 avec la migration vers SAGE FRP Treasury afin d'intégrer les contraintes de communication bancaire liées à la mise en œuvre du système européen de paiements SEPA.

Stocks

La procédure de suivi -à la ligne- des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/ reprises de provisions, est combinée avec un suivi prévisionnel des stocks par métier, révisé sur base mensuelle. L'exploitation des données fournies par le logiciel Logys, mis en place en 2007-08 dans le cadre de l'automatisation du site logistique de Libercourt, a permis de n'effectuer plus qu'un seul inventaire physique annuel tout en obtenant un cadrage renforcé des stocks y compris l'analyse mensuelle des écarts.

Comptabilité analytique

La procédure et la base de données (TBBI) dédiées, mises en place par la Société en 2005-06 pour assurer le suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec remontée vers chaque responsable de service sont désormais intégrées dans la gestion courante de la Société.

Enfin la société Bigben Interactive SA dispose depuis l'ouverture de l'exercice 2006-07 d'une comptabilité analytique (croisement Services et Métiers) permettant la production systématique d'un compte de résultat analytique trimestriel.

Les indicateurs tournés vers l'activité commerciale par support, la concentration clientèle, etc ont été complétés en 2008-09 par une approche métiers. En 2009-10 a été développée une approche par projet, la progression de l'investissement en Recherche&Développement exigeant ce type de suivi.

Informatique de Gestion

La Société s'est dotée du système intégré de gestion (ou ERP) AX Dynamics de Microsoft dont la mise en oeuvre avait été préparée depuis juillet 2009 avec l'intégrateur GFI, le basculement des systèmes d'information antérieurs vers le nouveau système étant intervenu au 01 juillet 2010.

Le système d'information choisi est à dessein un système multi-entreprises afin de permettre son extension progressive aux filiales internationales. Celles-ci ont été créées à un moment où la connexion globale et l'utilisation de progiciels communs n'étaient pas envisageables et ont donc chacune choisi des outils spécifiques adaptés à leurs propres besoins, solution aujourd'hui inadaptée à une organisation Groupe basée sur l'échange instantané d'informations. Le Groupe prévoit donc de mener l'extension du système AX Dynamics vers le Benelux (déjà équipé du système Navision) dès le nouvel exercice 2011-12 puis de traiter la filiale allemande dans la foulée en 2012-13.

2.3.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour du processus budgétaire et de planification à moyen terme, du reporting mensuel et de la consolidation statutaire des comptes.

- Le processus budgétaire

Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, Bigben Interactive s'appuie pour le processus budgétaire sur :

- une procédure visant à vérifier la mise en oeuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers un business plan détaillé ligne à ligne à un an et extrapolé pour les périodes au-delà.
- une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

Au cours de l'exercice 2010-11, Bigben Interactive a poursuivi le processus de planification pour l'ensemble des entités du Groupe (aujourd'hui dans le même format que les Flash Results prévisionnels pour une homogénéité de présentation) et a produit à nouveau un document prévisionnel de ce type.

Des réunions de cadrage sont organisées régulièrement avec les entités Groupe pour actualiser le formatage des Flash Results et approfondir l'analyse des prévisionnels de trésorerie

- Le reporting mensuel

Le reporting consolidé mensuel du Groupe (sous la forme de Flash results) regroupe sur base géographique des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que du « bas de bilan » de toutes les entités du Groupe). Il fait l'objet non seulement d'un ajustement trimestriel a posteriori afin de se conformer à la comptabilité mais surtout d'un formatage selon les normes IFRS lors de son établissement afin de se rapprocher au plus près de l'atterrissage comptable.

Des ajustements périodiques de plus en plus fins (taux de remise par client et support, dotation au fil de l'eau des provisions y compris SAV, résultat financier, fiscalité etc) ont été effectués afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de l'activité et une lecture directe de l'atterrissage en matière de résultat.

Il a par ailleurs été procédé à un ajustement de la grille de reporting mensuel et partant de la communication financière trimestrielle. En considération de l'évolution du profil d'activité du Groupe et de l'ajout de lignes de produits complémentaires (accessoires pour smartphones et jeux en téléchargement), il a en effet paru nécessaire de reconfigurer la définition des métiers exercés par le Groupe afin de tenir compte de leur position sur la filière et de traduire l'intensité du processus de conception. La segmentation des activités de la Société et du Groupe est toujours articulée autour de 4 métiers mais dont le contenu a évolué de la manière suivante :

- L'Accessoire qui concentre une grande partie des ressources du Groupe en matière de conception couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, qu'il s'agisse des accessoires pour consoles, le métier phare, ou des accessoires pour smartphones. Les fonctionnalités sont très proches voire similaires et l'expérience montre que les smartphones sont de plus en plus utilisés pour jouer, traduisant une réelle convergence du numérique vers le ludique.
- L'Edition qui comprend la recherche de concepts de jeu innovants puis le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement, un segment appelé à progresser rapidement.
- L'Audio est une activité historique qui connaît une nouvelle vigueur avec le ciblage de produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.
- La Distribution pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, est soumise à des contraintes comparables de financement de stock, de logistique et de diffusion. Elle permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés pour compte propre : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi désormais regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à générer des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité correspondant à la Distribution pour compte de tiers.

- La consolidation statutaire des comptes

La Direction Financière Siège fait-en amont des consolidations semestrielles et annuelles- parvenir aux filiales des instructions précisant le calendrier et la forme des états nécessaires à la consolidation. Les filiales transmettent les éléments nécessaires (liasse de consolidation et documents annexes) à la Direction Financière Siège qui effectue les vérifications nécessaires et les retraitements de consolidation. Des missions d'audit externe sont diligentées par chaque Filiale avant validation des liasses de consolidation par les Commissaires aux Comptes.

Depuis l'exercice 2006-07, l'ensemble des entités du Groupe (France, Benelux, HongKong et Allemagne) produit des clôtures trimestrielles à usage interne, le Benelux ayant déjà une production mensuelle (cut-off et établissement régulier d'un compte de résultat synthétique, bilan à la demande).

La Société respecte les dispositions de la Directive Transparence à compter du 30 juin 2008, avec la sortie du chiffre d'affaires trimestriel consolidé dans le mois suivant la fin du trimestre et la production des résultats semestriels et annuels dans les deux mois des clôtures respectives.

Dans le cadre de la communication financière, Bigben Interactive a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable.

Après avoir fait enregistrer par l'AMF trois documents de référence successifs dans le cadre du contrôle a priori (enregistrements R.08-105 du 29 septembre 2008 pour l'exercice 2007-08, R.09-091 du 07 décembre 2009 pour l'exercice 2008-09 et R.10-086 du 17 décembre 2010 pour l'exercice 2009-10) la Société entend dorénavant assurer de manière récurrente la production de ce document dans le cadre du contrôle a posteriori. Le document relatif à l'exercice 2010-11 est, avec l'intervention du prestataire externe qui a réalisé les 3 documents précités, en cours de finalisation pour un dépôt courant mai 2011.

3 - LA GESTION DES RISQUES

3.1 Risques d'exploitation

- Référencement

La Direction Commerciale suit chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers et mesure l'activité par enseigne grâce à divers outils de mesure (y compris la rotation des linéaires, l'information terrain et la veille concurrentielle) permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité.

La Direction Générale analyse les outils de synthèse de l'activité (y compris le carnet de commandes et les états de CA et de marge) et entretient des contacts réguliers avec les acheteurs lui permettant de se faire une idée précise et directe de la qualité de la relation commerciale.

- Rupture des approvisionnements ou sur-stockage

La Direction Développement Produits qui gère aussi les approvisionnements, vérifie les niveaux des lignes d'import et de stock en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elle décide des réapprovisionnements en concertation avec la Direction Commerciale afin d'éviter à la fois les stocks excédentaires et les ruptures, la Direction Générale vérifiant l'adéquation du niveau de stock par rapport à l'activité.

- Provisions sur stocks

La Direction Développement Produits identifie régulièrement les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière et la Direction Financière Siège suit l'évolution des provisions sur stocks (via le reporting mensuel). Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire avec la Direction Commerciale la synthèse des stocks à faible rotation et des solutions commerciales potentielles.

3.2 Risques industriels et environnementaux

- Risques environnementaux et sociaux

Les activités du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Néanmoins, le Groupe procède chez ses sous-traitants à des audits environnementaux et sociaux destinés à déceler les pratiques qui ne seraient pas acceptables. Ils sont visités régulièrement et notés, les sous-traitants ne répondant pas aux critères minimum des bonnes pratiques environnementales et sociales sont exclus.

- Risque de non-respect de normes

La Direction Développement Produits du Siège effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement et s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur. Elle se tient informée des évolutions des réglementations applicables et fait intervenir le Secrétariat Général pour effectuer un contrôle juridique.

3.3 Risques juridiques et fiscaux

- Risques juridiques

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou litiges inhérents à toute activité économique. Les charges pouvant en découler et estimées probables font l'objet de provisions dont le montant, pour les risques les plus importants, est analysé avec les conseils de l'entreprise.

- Propriété industrielle

La Société procède régulièrement au dépôt de brevets, marques et modèles afin de protéger le travail de Recherche et Développement du Groupe. Les marques et logos sont protégés selon les cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial, au niveau communautaire voire au niveau national.

La société est vigilante sur le respect de sa propriété intellectuelle et des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits. Le résultat de ces actions comporte des incertitudes en fonction de la législation de chaque pays avec des coûts et des procédures locales plus ou moins efficaces et rapides selon les pays.

3.4 Risques financiers

- Risque de liquidité

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BBI GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements. Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

La centralisation de leurs approvisionnements par la Société et la facturation au fil de l'eau des livraisons quotidiennes a néanmoins réduit leurs besoins au financement de leur seule exploitation commerciale. Le suivi quotidien de leur activité (livraisons clients) et celui du recouvrement clients et de la trésorerie disponible sur base mensuelle permet de détecter un éventuel risque de liquidité.

- Risque de crédit

Les directions financières de chaque entité contrôlent toute ouverture de compte clients (recherche d'informations financières pour s'assurer de la solvabilité), les conditions de paiement accordées tandis qu'un niveau d'encours est fixé en concertation avec les directions commerciales. Le reporting mensuel client permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

La Direction Financière du Siège s'assure aussi du respect des échéances intra-groupe.

La Société est assurée pour les clients Export et applique les recommandations de ces organismes tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients. Les filiales sont assurées pour l'intégralité de leur clientèle.

La typologie des principaux clients du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

3.5 Risques de marché

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des achats à terme de devises qui ont pour objectif la gestion du risque de change. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

- Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires de type New Money aujourd'hui remboursés ou de la dette rééchelonnée.

La normalisation de ses relations bancaires permet au Groupe d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. En revanche, la réduction régulière de la dette bancaire rééchelonnée par amortissement trimestriel, son échéance finale relativement proche (31 décembre 2012) et les anticipations sur l'évolution de la courbe des taux ne montrant pas de hausse significative à cet horizon, rendent peu attractive une telle couverture qu'il a été décidé de ne pas mettre en œuvre.

- Risque de change

Le risque de change est concentré sur la société faitière Bigben Interactive SA du fait de la centralisation des approvisionnements qu'elle effectue pour les filiales européennes.

La Société se couvre sur le dollar à l'achat, en fonction de taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels, l'objectif étant de ne pas se couvrir à des cours moins favorables que les taux ainsi fixés. Il s'agit principalement de termes fixes et dans certains cas d'instruments dérivés permettant de profiter des fluctuations significatives de la devise.

Le Président
Alain FALC